

L'actu du jour

Le PSG réintégré en coupe de la Ligue !

Le tribunal administratif de Paris a décidé de lever la suspension du PSG en coupe de la Ligue cette saison. Le club avait été suspendu suite d'une banderole anti-Ch'tis.



L'an dernier, le PSG avait remporté la coupe de la Ligue. (© AFP / Jacques Demarthon)

Nouveau rebondissement dans l'affaire de la banderole anti-Ch'tis ! Jusque là suspendu de la prochaine coupe de la Ligue par la Fédération française de football (FFF), le Paris SG a finalement été réintégré par le tribunal administratif de Paris.

Pour rappel, le club de la capitale avait été suspendu de la compétition suite à d'une banderole déployée par une partie de ses supporters lors de la finale au Stade de France contre le RC Lens. La sanction, prise conjointement par la FFF et la Ligue de football professionnel (LFP), avait déjà été contestée par le comité national olympique et sportif français (CNOSF) fin juillet. Motif, il jugeait la décision disproportionnée. Le CNOSF était plutôt favorable à la solution du match à huis clos en championnat. La réintégration du PSG va donc obliger la Ligue à devoir effectuer un nouveau tirage au sort. Exceptés Lyon et Bordeaux, les clubs de L1 feront leur apparition au stade des seizièmes de finale, fin septembre.

Yoann Dorion

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)